

PROCES VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2009

Etaient présent: P. BAUDRY, V. BEGHAIN, A-M BINET, B. BOYER, M. BOISSON-GABARRON, A. CHOUKRI-BOUZIANI, V. FROMENTIN, E. GUILHAMON, C-Y. GRANDJEAT, J. PRUD'HOMME, D. RABATE, J-P. REVAUGER, P. SELVA, L. VIEIRA.

Etaient représentés : A. GAILLARD, G. LAURE.

Etaient invités : F. BART, A. LARGOUET, A. POLI, N. TIFFON.

Patrick BAUDRY ouvre le conseil scientifique à 14 H.

I - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS ANTERIEURS

Patrick BAUDRY demande aux membres du conseil, s'ils ont des observations à faire sur les procès-verbaux des conseils scientifiques antérieurs.

Madame Anissa CHROUKRI-BOUZIANI demande que, dans le procès verbal du 30 septembre 2009, au 4^{ème} paragraphe de la page 4, son prénom soit rectifié, soit Anissa et non Anita.

Madame BOISSON-GABARRON demande d'une part que dans le procès verbal du 7 octobre 2009, à l'avant-dernier paragraphe il soit substitué à l'acronyme BQR, celui de CQR. Et d'autre part, que dans le procès verbal du 5 novembre 2009, au 2^{ème} paragraphe de la page 2, son nom soit noté en intégralité. Toujours dans ce paragraphe, à la seconde ligne, elle demande aussi qu'au terme « revues » soit substitué le terme de « publications ».

⇒ Sans autre demande de modification, les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

II - PRESENTATION DES CHARGES DE COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2009/2010

Patrick BAUDRY indique que la présentation des chargés de cours s'est déroulée lors du conseil scientifique restreint du 10 décembre.

Pour M. REVAUGER, la procédure de validation du recrutement des vacataires pose problème. En effet, le Conseil Scientifique n'a pas les moyens d'exercer un véritable contrôle sur les listes de vacataires transmises par les UFR, et ne peut que donner une approbation formelle. Cela implique donc que le recrutement des vacataires est de facto effectué exclusivement, et sans l'aide d'un regard extérieur, par les autorités administratives des

UFR, ce qui n'est pas sain. Dans le passé, le recrutement des vacataires était visé par le président de la commission de spécialistes, et éventuellement pas une commission ad hoc. Peut être l'existence d'un comité de sélection permanent dans chaque discipline, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres établissements, permettrait-elle de confier à des spécialistes de la discipline le rôle de contrôle du recrutement des vacataires. Ceci est important pour deux raisons : la réforme interne fera que les directeurs d'UFR n'appartiendront que rarement aux disciplines concernées par le recrutement de vacataires. L'augmentation significative des volumes horaires en L sans moyens supplémentaires conduira mécaniquement à un gonflement du nombre de vacataires, en particulier à la rentrée 2011.

Valérie FROMENTIN indique que depuis cette année il y a la création d'une commission ad hoc pour le recrutement des ATER, et que cela peut se faire aussi pour les chargés de cours. Elle abonde dans ce sens les propos de Jean Paul REVAUGER.

Elisabeth GUILHAMON conforte la nécessité d'une vraie commission ad hoc pour les ATER.

III - INFORMATIONS SUR LES THESES ELECTRONIQUES

Anita LARGOUET fait son exposé sur les thèses électroniques (Cf Annexe 1 ci-jointe).

Elle indique que les Universités Bordeaux 1 et Bordeaux 2 ont déjà adopté le dépôt électronique de la thèse et que l'Université de Bordeaux IV s'y prépare pour janvier 2011. Le passage à un dépôt électronique de la thèse impose une décision votée en CA.

François BART demande si le PRES a une politique sur ce sujet ou si chaque établissement garde son autonomie.

Anita LARGOUET précise que chaque université a fait des choix différents : Bordeaux 1 dépose les thèses sur le site spécialisé **orioai.org** tandis que Bordeaux 2 effectue ses dépôts via le serveur de dépôt de l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur). A la différence du second, le premier offre l'avantage d'un *moissonnage*.

L'intérêt de la mutualisation serait de disposer d'une plateforme de diffusion avec des formats reconnus, pour que les thèses soient moissonnées, soit au niveau de Bordeaux 3, soit au niveau du PRES. Si le format XML coûte très cher, il offre l'avantage d'être pérenne. Aujourd'hui il est demandé aux doctorants de réaliser leur manuscrit au format WORD en respectant des feuilles de style pour lesquelles une formation est assurée par l'URFIST. Certaines universités, comme Lyon 2, demandent que ce travail soit réalisé sous le format XLM. Anita LARGOUET préconise l'usage d'un logiciel libre comme ZOTERO pour des raisons de coût moindre.

Le dépôt dématérialisé des thèses s'effectue selon une procédure précise à respecter parmi laquelle la saisie sous le logiciel STAR, de métadonnées qui décrivent le contenu de la thèse. Par ailleurs, il doit être effectué l'envoi d'un exemplaire au Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) qui assure une conservation pérenne, permettant une exploitation des fichiers informatiques déposés pendant trente ans.

Concernant l'accès des thèses depuis les plateformes de diffusion, l'auteur, s'il ne peut s'opposer à une diffusion via un intranet, comme aujourd'hui la consultation sur place, il peut par contre refuser l'accessibilité depuis l'internet (Cf. annexe 1-1, Contrat de diffusion des thèses proposé à Bordeaux 2).

Pour François BART, il serait judicieux, le moment venu, d'informer les directeurs de thèse sur ces dispositions.

Jean-Paul REVAUGER considère que si le dépôt électronique offre des avantages considérables pour la diffusion, il est un inconvénient majeur quant à la pérennité de son accès. Il demande s'il serait possible de le combiner avec un dépôt papier à la bibliothèque universitaire.

Anita LARGOUET indique que c'est le cas à Bordeaux IV où en complément du dépôt électronique, une version papier certifiée conforme est déposée à la bibliothèque.

Dominique RABATE considère que cela compliquerait les choses.

Anita LARGOUET suggère que les modalités d'un double dépôt telles qu'elles ont été envisagées à Bordeaux IV pourraient être reprises à Bordeaux 3 sachant qu'une évaluation de leurs intérêts au bout de cinq ans pourrait permettre d'envisager leur pérennisation ou non.

Valérie FROMENTIN considère que pour la soutenance, une version papier est indispensable.

Anita LARGOUET rappelle que trois semaines avant la soutenance, outre le dépôt électronique, est remis à la bibliothèque, une version papier.

Marie BOISSON-GABARRON pense que le dépôt électronique soulève le problème de la suppression du papier. De son côté, Anita LARGOUET considère au contraire que les thèses au format numérique vont engendrer du papier tout en améliorant la diffusion.

Patrick BAUDRY assure que le dépôt électronique offre un accès à une diffusion très élargie pour l'auteur et permet à l'Université de se faire mieux connaître.

Anita LARGOUET rappelle que le conseil de l'école doctorale avait approuvé la diffusion électronique des thèses et qu'il revient au conseil scientifique de s'exprimer avant la décision au conseil d'administration. Si elle convient que les usages sont différents en SHS comparativement aux sciences dures, elle souhaite qu'une décision soit prise pour toutes les disciplines.

Dominique RABATE se demande si le dépôt électronique est inévitable, et si chaque université bordelaise a pris une décision propre à son établissement.

Anita LARGOUET indique que le PRES doit entrer en jeu pour la diffusion.

François BART confirme que l'Ecole Doctorale avait émis un avis favorable sur le dépôt électronique à condition de s'assurer de sa pérennité et de la formation des doctorants à l'usage des feuilles de styles.

Patrick BAUDRY, en s'adressant à Anita LARGOUET, demande à qui revient la décision d'avoir une plateforme autorisant le moissonnage et quel en serait le coût. Elle indique que Bordeaux 1, qui y travaille depuis 2002, est la première université bordelaise (via le portail ORI AOI) tandis que Bordeaux 2 ne semble pas avoir pris de décision dans ce sens. Une autre solution intermédiaire ou d'attente pourrait consister à se rapprocher de la plateforme d'archives ouvertes pluridisciplinaires HAL mise en place par le CNRS avec le logo de l'université.

Anissa CHROUKRI-BOUZIANI indique que, lorsque le doctorant fournit sa thèse, cela reste un document papier.

Patrick BAUDRY propose que le conseil scientifique émette un avis sur le dépôt électronique des thèses.

Dominique RABATE suggère que l'avis intègre la nécessité d'un dépôt papier conforme pour une période probatoire comme à Bordeaux IV.

Pour Jean-Paul REVAUGER, il y a nécessité d'envisager une plateforme permettant le moissonnage.

Patrick BAUDRY soumet au vote la motion suivante :

« Le conseil scientifique donne un avis favorable au dépôt électronique des thèses à partir du 1^{er} janvier 2011, accompagné d'un dépôt d'une version papier certifiée conforme à la bibliothèque universitaire. La formation des doctorants à l'usage des feuilles de styles pour la saisie des textes devra être assurée. Les thèses seront déposées sur une plate forme permettant le moissonnage. »

➔ ***La motion est votée à l'unanimité.***

IV - INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE EDITORIALE DES PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

En l'absence de sa directrice excusée, Antoine POLI présente l'activité éditoriale des PUB (Cf. Annexe 2).

Pour Lise VIEIRA, les activités des PUB telles qu'elles ont été exposées, soulèvent plusieurs interrogations :

- ♦ Les PUB sont-elles une véritable maison d'édition ?
- ♦ Veillent-elles à limiter l'auto-publication ?
- ♦ Ont-elles une mission à but lucratif ?
- ♦ Comment éviter de se voir demander une contribution financière pour les publications des travaux issus des équipes ?

Sur ce dernier point, Yves-Charles GRANDJEAT fait remarquer qu'effectivement c'est une charge nouvelle qui incombe aux équipes de recherches depuis 2 à 3 ans, sans que pour autant il n'y ait une convention qui formalise cette contribution. A cet égard, il s'interroge sur l'existence d'une réelle politique de l'université dans ce domaine, d'autant plus que le financement de ces activités, aujourd'hui assuré par un Programme Pluriannuel Formation (PPF) devrait disparaître avec le prochain quadriennal. Il poursuit en indiquant qu'il ne sait pas comment fonctionne vraiment le comité éditorial en particulier pour la désignation de ses membres : y a-t-il cooptation ? Par ailleurs, le nombre important de collections n'altérerait-elle pas la cohérence scientifique. A ce titre, en parcourant le catalogue il constate par exemple que dans le domaine des langues et littératures anglo-saxonnes, il y a deux collections (« Gulf Stream » et « Lettres d'Amérique »), reflète d'une certaine dispersion qui caractérise l'offre éditoriale des PUB.

Concernant le comité éditorial créé en 1995, Antoine POLI indique que les statuts prévoient un renouvellement tous les trois ans de ses membres. Quant à la direction des PUB, celle-ci a connu un turn-over important : six directeurs se sont succédés depuis 1983. De même, il note un faible investissement des directeurs de collections, promoteurs des manuscrits de leur collection.

Lise VIEIRA pense que le comité éditorial devrait être représentatif de toutes les disciplines.

Ana Maria BINET demande comment se fait-il que la commission consultative ne se réunisse jamais.

Antoine POLI précise que cette commission se réunit à l'initiative du président de l'université. Selon ses statuts, elle a vocation à faire état annuellement des activités et à établir le budget. Ainsi elle s'est réunie quatre fois sous la direction de M. RITZ.

Patrick BAUDRY demande comment sont élus les membres du comité éditorial.

Antoine POLI indique qu'ils sont choisis par la directrice.

Patrick BAUDRY souhaite que le conseil scientifique s'intéresse à la commission consultative dont il souhaiterait la réunion en 2010 et à la nomination des membres du comité éditorial des PUB.

Valérie FROMENTIN rappelle que les PUB sont gérées et hébergées par Bordeaux 3.

Marie BOISSON-GABARRON indique que, lorsqu'il est demandé un financement à la région pour un colloque, il faut donner la composition du comité éditorial.

Anissa CHOUKRI-BOUZIANI demande comment se fait-il que seul 10 % des travaux d'impression sont réalisés par le Service Technique des Impressions Graphiques (STIG). Est-ce une volonté politique ou une nécessité pratique ? Antoine POLI indique que les collègues du STIG ont des problèmes techniques pour répondre à la demande.

Pour Jean-Paul REVAUGER, l'objectif serait que les PUB aient une politique éditoriale propre, donc une direction qui reflète toute les composantes concernées. Il poursuit en demandant si, en complément de l'édition papier, il est envisagé surtout pour les petits tirages, une édition électronique.

Antoine POLI indique qu'à ce jour, un seul ouvrage a fait l'objet d'une double édition mais que cela pose quelques problèmes, les taux de TVA appliqués sur le prix de vente étant différents. Les ouvrages vendus en ligne, sont anciens.

François BART, membre du comité scientifique des Cahiers d'Outre-mer, indique qu'il a, à la demande de Bernadette RIGAL-CELLARD, accepté d'être membre du comité éditorial. Il fait remarquer que Bordeaux 2 et Bordeaux IV ainsi que l'IEP, sont aussi concernés par les PUB.

Antoine POLI fait remarquer qu'il y a nécessité pour les PUB d'avoir une certaine souplesse et une certaine autonomie par rapport à la politique de l'établissement, en particulier si celles-ci doivent à terme s'intégrer au PRES.

Marie BOISSON-GABARRON demande ce que rapportent les contrats passés avec GOOGLE. Rien précise Antoine POLI. Il ne s'agit que de faciliter la consultation pour le travail des chercheurs.

Patrick BAUDRY demande quel est le taux d'auto-publication pour cette année.

Antoine POLI précise que le calcul n'a pas été fait cette année. Ce calcul est fait tous les quatre ans, lors de l'établissement du bilan du quadriennal.

Anissa CHOUKRI-BOUZIANI demande si les personnels des PUB sont tous des personnels de Bordeaux 3.

Antoine POLI indique les PUB étant un service de Bordeaux 3, les personnels sont des personnels de Bordeaux 3.

Compte tenu des points encore à l'ordre du jour, Patrick BAUDRY propose de continuer l'examen des activités des PUB dans le cadre d'un futur conseil scientifique.

V - DISCUSSIONS SUR LES AXES FEDERATEURS DE L'ETABLISSEMENT ET DES OBJECTIFS DES JOURNEES DE LA RECHERCHE

Patrick BAUDRY rappelle que si un premier axe « Environnement, Nature, Ville » fédérateur d'une partie des travaux réalisés à Bordeaux 3 a pu être défini, il serait utile d'en dégager un second relatif aux autres travaux émanant des disciplines littéraires et linguistiques. Pour lancer le débat, Patrick BAUDRY propose ainsi trois termes : « Hybridations, Mobilités, Identités plurielles » et indique que parmi les thématiques considérées comme prioritaires par la région, une propre au SHS s'intitule « Environnement, patrimoine et mobilité ». Comme le premier, ce second axe a vocation d'être à double détente :

- ♦ en interne, être moteur d'une structuration des activités de recherche,
- ♦ en externe, renforcer la visibilité des travaux sur la place de Bordeaux.

Marie BOISSON-GABARRON demande ce que signifie le terme « hybridations ».

Yves Charles GRANDJEAT indique qu'il s'agit de la rencontre entre deux langues, une forme de métissage.

Ana Maria BINET confirme que c'est une thématique importante en langue.

Patrick BAUDRY souligne aussi que cela est une part importante du travail mené en arts.

Dominique RABATE considère que le terme « hybridations » est peut être trop à la mode. Concernant le terme identités plurielles, il y voit une façon de faire face au débat actuel sur l'identité nationale.

Lise VIEIRA demande s'il s'agit de promouvoir des coopérations entre les disciplines.

Ana Maria BINET considère que c'est un terme très riche et accrocheur.

Sur le premier axe, Yves Charles GRANDJEAT considère qu'il est "très" SHS, tandis que le second permet d'y intégrer les préoccupations liées aux Suds, débattues il y a quelques temps. Par ailleurs, d'un point de vue tactique, le terme "hybridations" serait un signal fort en direction de Bordeaux 2 et Bordeaux IV. Pour mémoire, il rappelle que l'équipe LNS avec Epistémè de Bordeaux 1 ont, à l'occasion d'un colloque, fait le lien entre la philosophie et la médecine.

Pour Patrick BAUDRY, l'enjeu pour Bordeaux 3 est la nécessité de nous tourner vers nos partenaires sur Bordeaux. Dans ce sens, il suggère l'idée d'inviter les vice-présidents des conseils scientifiques des autres universités bordelaises pour partager et nouer des partenariats plus institutionnels dans le cadre du conseil scientifique.

Dominique RABATE considère que le travail sur la norme permettait de se rapprocher de Bordeaux 2 et de Bordeaux IV.

Patrick BAUDRY rappelle qu'il est important de réfléchir à notre politique scientifique afin de donner une visibilité et une lisibilité de l'établissement sur le plan scientifique. En d'autre terme, en quoi nos recherches permettent de donner des réponses à des préoccupations sociétales. Il poursuit en indiquant qu'il devient insupportable d'entendre dire que nous sommes en dehors de la société.

François BART rappelle qu'en août 2006 des discussions s'étaient tenues au sein de l'école doctorale pour définir une politique scientifique.

Jean-Paul REVAUGER propose que ces deux axes soient testés concrètement auprès des équipes d'accueil. Si ceux-ci apparaissent comme pertinents, il faudrait constituer un groupe de pilotage par axes avec pour mission de rattacher ces axes à la société civile. La capacité de l'université à se projeter vers l'extérieur va s'améliorer dans l'avenir, c'est inévitable.

Pour Ana Maria BINET, les termes proposés lui paraissent un peu artificiel ; ce qui compte c'est la démarche.

Yves Charles GRANDJEAT considère que sur le premier axe, un certain nombre de personnes se retrouvent déjà de façon informelle. Ainsi, la semaine dernière, le premier séminaire interdisciplinaire de l'école doctorale intitulé « Penser, construire et narrer la nature » en est la démonstration. L'objectif serait d'en assurer une valorisation dans le cadre des journées de la recherche.

Dominique RABATE rappelle que le terme "identités plurielles" était un axe de la région et se demande si la notion de "normalité" ne doit pas être retenue. A l'unanimité, les membres du conseil refusent.

Lise VIEIRA demande ce qu'il existe aujourd'hui dans le cadre de ces deux axes.

Ana Maria BINET indique qu'AMERIBER va travailler sur les 2 axes dans le prochain quadriennal.

Patrick BAUDRY rappelle que ces deux axes traversent déjà nos équipes d'accueil et unité mixtes de recherches. A titre d'exemple, il cite l'initiative des doctorants de géographie qui ont lancé un appel à communication pour un colloque intitulé « Villes et imaginaires : du rêve au cauchemar » qui se déroulera fin avril 2010. Ainsi il s'agit de trouver des points de jonction entre toutes les équipes. Il propose que soit confiée à la commission de la recherche la mission d'élaborer, en janvier prochain, la méthodologie pour préparer ces journées de la recherche.

Jean-Paul REVAUGER propose de lancer un appel d'offre auprès de nos collègues.

Patrick BAUDRY considère que le lien avec l'école doctorale est important pour l'intérêt des doctorants.

Véronique BEGHAIN demande si cela peut passer par une contribution de BQR de mars prochain.

Yves Charles GRANDJEAT rappelle qu'une partie de la réserve recherche a été affectée à ces deux axes.

Dominique RABATE considère que trois choses lui paraissent à faire dans le cadre ces axes :

- ♦ Inventer des structurations qui mettent en évidence les liens entre tous ces travaux,
- ♦ montrer à nous même et à l'extérieur que nous travaillons sur des objets proches, qu'il n'y a pas de dispersion,
- ♦ mettre en exergue sous ces deux axes des tas de travaux déjà lancés voire réalisés.

Pour lui, il n'y a pas urgence à prouver notre utilité sociale.

Patrick BAUDRY précise qu'il s'agit d'une organisation différente de nos travaux actuels et certainement pas d'un ajout supplémentaire de travaux à entreprendre, ni d'un niveau supplémentaire.

Pour Jean-Paul REVAUGER, ces travaux entreront dans le bilan des équipes d'accueil.

Lise VIEIRA demande s'il y aura une aide pour la montée en puissance des travaux existants.

Pour Yves Charles GRANDJEAT, il y a deux façons d'influer sur les travaux existants sans créer de nouvelles structures : monter en puissance certains d'entre eux et dessiner une articulation, un temps et un lieu. Rendre visible cette politique, c'est l'objectif des journées de la recherche. Cela peut se concrétiser par une rencontre autour d'un invité, la création d'un événement est nécessaire.

Patrick BAUDRY propose aux conseillers de voter pour la formulation du deuxième axe : « Hybridations, mobilités, identités plurielles ».

➔ La proposition d'un deuxième axe est votée à l'unanimité.

Dominique RABATE demande à ce que cette décision soit annoncée à l'ensemble des collègues, que la commission de la recherche soit conviée, en examinant l'idée d'un invité, à travailler sur ces journées de la recherche, afin de montrer à la région que notre recherche est structurée.

Pour conclure, Patrick BAUDRY indique que le prochain conseil scientifique fera l'objet de discussions sur ces journées de la recherche.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu des demandes et la capacité d'encadrement de thèses ayant trait à la civilisation et aux langues japonaise et coréenne, au nom du conseil de l'école doctorale « Montaigne – Humanités », Dominique RABATE soumet à l'approbation des membres du conseil scientifique, la création d'une mention de Doctorat "Études de Langues extrême-orientales".

➔ Le conseil vote à l'unanimité la création du Doctorat mention "Études des langues extrême-orientales".

Lise VIEIRA demande à ce que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil scientifique le report des budgets des équipes d'accueil.

Marie BOISSON-GABARRON considère qu'il est anormal que les frais de gestion des ANR, soit 4 % des subventions attribuées, soient distribués au titre de primes à l'agent

comptable et au secrétaire général, alors que les équipes qui gèrent ces ANR ne perçoivent rien. Elle demande que ce sujet soit à l'ordre du jour du prochain conseil scientifique.

Concernant la visite AERES de l'équipe d'accueil MICA, Anissa CHOUKRI-BOUZIANI fait remarquer qu'à la différence d'autres équipes, elle n'a pas été auditionnée par les évaluateurs.

Le LAPRIL soumet au conseil scientifique deux demandes de subventions à la région Aquitaine pour les colloques « La cour de Nérac (1579-1582) : une petite académie vouée à la vie de l'art » et « L'esprit des lieux » qu'il organise au second trimestre 2010.

Celles-ci seront transmises au conseil régional.

La séance est levée à 18 H.

Le Président,

Patrice BRUN

Ci-joint Annexe 1 et Annexe 2.

Les thèses électroniques

Compte rendu de l'intervention de Mme Anita LARGOUET au Conseil scientifique 11/12/2009

La thèse imprimée

Son dépôt légal est assuré par la bibliothèque universitaire. Document imprimé celui-ci est de diffusion restreinte. La réalisation de microfiches par l'Atelier National de Reproduction des Thèses (ANRT) permet d'améliorer cette diffusion dans les bibliothèques universitaires. Les possibilités offertes par les technologies de l'information et les réseaux de télécommunication ont remis en question ce dispositif.

Quelques éléments de contexte

En matière de travaux scientifiques :

- L'informatique et les réseaux autorisent une diffusion élargie des informations.
- L'arrêté d'août 2006, relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat traite aussi du dépôt électronique des thèses.
- Le dépôt en ligne est possible pour chacun (ex. HAL/TEL).
- De plus en plus d'universités passent au dépôt électronique des thèses et à leur diffusion en ligne.

Les possibilités offertes par l'informatique et les réseaux renouvellent les questions de protection juridique des documents, de leur production, de leur diffusion, et de leur conservation. Plus largement, le numérique permet de re-penser le document dès sa conception.

La thèse électronique

Les enjeux relatifs au passage de la thèse électronique, sont de nature scientifique, juridique et technique.

Enjeux scientifiques

Les technologies numériques facilitent la production et la publication. Elles renforcent la visibilité des thèses produites (meilleur facteur d'impact : les articles en accès libre sont plus cités - augmentation de 2,5 à 5 fois plus selon les disciplines – étude de 2004). Elles élargissent les plages d'accès aux thèses (24h/24 – 7j/7) tout en limitant les risques de plagiat. Enfin elles augmentent les possibilités d'enrichissement de la thèse (multimédia, ..)

Ainsi, celles-ci offrent de multiples intérêts :

- pour l'auteur: c'est une promotion de son travail et une carte de visite pour la suite de sa carrière,
- pour l'Université : elles participent à la valorisation de ses activités dans le domaine de la recherche,
- pour les lecteurs chercheurs/universitaires, l'accès permanent aux thèses existantes évite de refaire les mêmes recherches, de tirer parti des études réalisées, et d'améliorer le partage des recherches universitaires.

Contexte juridique de la thèse

La thèse correspond à un exercice académique donnant accès à un grade universitaire. A ce titre elle relève juridiquement du code de l'éducation qui implique entre autres:

- *La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions (Article L 121.3).*
- *Le diplôme de doctorat est délivré après la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux scientifiques originaux (Article L612-7).*

Produite au sein de l'université, personne publique, la thèse est aussi considérée par les juridictions administratives, comme un document administratif qui relève aussi du code du patrimoine, et qui la soumet aux règles patrimoniales de conservation des documents et des archives; c'est-à-dire conservation obligatoire de toutes les thèses confidentielles ou non, et dépôt légal de la thèse obligatoire, à la bibliothèque de l'université ou de l'établissement de soutenance (dans les BU).

Œuvre de l'esprit susceptible de contenir des éléments- passages-extraits d'œuvres existantes, la législation sur la propriété intellectuelle (loi de 1957) et les droits reconnus aux auteurs sur leur production intellectuelle (loi de 1985), ainsi que la loi DADVSI (2006), lui sont aussi applicables. A ces règles peuvent se rajouter les règles juridiques relatives à la protection des découvertes (brevets) et qui entraînent des clauses de confidentialité.

Bref aperçu du droit d'auteur

En droit français, toute création, à partir du moment où il s'agit d'une œuvre originale dit de l'esprit quel que soit le genre (littéraire, artistique, musicale, ...) est protégée, à la différence des idées, des œuvres sans originalité, des actes officiels, des décisions de justices, ... qui ne le sont pas. Cette protection, à la différence des biens matériels, génère un droit immatériel qui ne peut être cédé en pleine propriété ; leur cession relèvent de droits d'exploitation.

Les droits d'auteur se composent de **droits moraux** et de **droits patrimoniaux**.

Les **droits moraux** sont des droits inaliénables, imprescriptibles et perpétuels et portent sur le respect de l'auteur, celui de l'œuvre, la divulgation de celle-ci par l'auteur et son corollaire le droit de repentir. La divulgation fait naître des droits patrimoniaux ou droits d'exploitation pour une durée maximale de protection de 70 ans après la mort de l'auteur. Au delà, l'œuvre tombe dans le domaine public.

Les droits patrimoniaux sont négociables et cessibles

- Droit de reproduction = fixation matérielle par tout procédé
- Droit de représentation = œuvre vue à l'écran, en public, ...
- *Droit de suite : peinture*
- *Droit de transposition : adaptation, traduction..*

Ces droits ont pour conséquence que toute reproduction d'un œuvre est normalement soumise à l'accord préalable de son auteur.

Des exceptions existent :

- représentation dans le cercle de famille, analyse et courte citation sous réserve de la mention de la source, revues de presse, discours pour le public, parodie, pastiche, caricature ...
- Sous réserve que l'auteur perçoive une compensation équitable, la copie à des fins d'usage privatif est autorisée (loi de 1995 relative à la reprographie). L'autorisation de l'auteur n'est plus requise en échange de quoi il perçoit via une société de gestion collective, le Centre Français de la Copie (CFC), une rétribution.

La loi DADVSI (Droit d'Auteur et Droits Voisins dans la Société de l'Information) a étendu l'autorisation de représentation ou de reproduction, toujours sous réserve que l'auteur perçoive une compensation équitable, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Ainsi la loi autorise-t-elle l'utilisation d'extraits d'œuvres à **des fins d'illustration pédagogique** pour un public directement concerné (formation initiale). Cette utilisation concerne également les thèses.

Sont exclus de cette extension : les œuvres pédagogiques, les partitions, les œuvres « nées » numériques et les photocopies.

Par ailleurs la loi DADVSI a introduit d'autres exceptions nouvelles comme la représentation ou la reproduction pour des personnes handicapées (par établissements publics et agréés), la reproduction par voie de presse, partielle ou totale, d'une œuvre d'art « dans un but exclusif d'information immédiate et en relation directe avec cette œuvre d'art sous réserve d'indiquer clairement le nom de l'auteur », ainsi que la copie technique provisoire n'ayant aucune valeur économique comme le stockage temporaire des œuvres par mise en cache.

Pour la période 2006-2008, cinq accords sectoriels sur l'utilisation des œuvres protégées à des fins d'enseignement et de recherche avaient été signés entre le Ministère de l'Education Nationale et les représentants des titulaires des droits en échange d'un versement d'une somme forfaitaire de 4 M€ (2M€ en 2007 au titre des années 2006 et 2007, 2M€ en 2008).

Pour 2009, un protocole d'accord transitoire sur l'utilisation des livres, de la musique imprimée, des publications périodiques et des œuvres des arts visuels à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche a été conclu avec les représentants des titulaires des droits d'auteur (<http://www.education.gouv.fr/cid48874/menj0900756x.html>). Ce lien détaille la notion d'extrait relevant de l'exception pédagogique.

La thèse électronique : enjeux d'ordre technique

Les informations produites avec l'outil informatique sont dépendantes des matériels, des logiciels utilisés pour les produire, des logiciels utilisés pour les rechercher et des logiciels utilisés pour les consulter / les imprimer.

Ceci n'est pas sans conséquences pour ré-exploiter des informations dans le temps et selon l'environnement informatique.

Les spécifications adoptées par les universités ayant mis en place un circuit de la thèse sous sa forme électronique visent à garantir l'exploitation de la thèse dans la durée et dans n'importe quel environnement informatique.

Le passage à la thèse numérique : étapes et acteurs

A ce jour, seul le dépôt imprimé est actuellement obligatoire et seul l'exemplaire imprimé fait foi. Une décision du Conseil d'Administration, indiquant la date de mise en œuvre, est nécessaire pour passer au dépôt légal sous forme numérique. L'université devra déterminer les prescriptions à suivre par le doctorant.

La production

L'auteur de la thèse fournit les mots-clés et le résumé. Il fournit le fichier informatique de la thèse en conformité avec les spécifications de l'université de soutenance :

- Format informatique de la thèse : Word, PDF ou XML (format structuré)
- Format de production : feuille de style,

Le dépôt, le signalement et l'archivage

Le dépôt électronique de la version validée est effectué par la **Bibliothèque Universitaire** pour le compte de l'Université. Ceci passe par une dématérialisation des procédures (bordereau électronique), par le dépôt de la thèse dans son format de diffusion et dans son format d'archivage dans l'application nationale STAR, gérée par l'ABES.

L'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) recueille les métadonnées nécessaires à la description, la gestion, la diffusion et l'archivage de la thèse, conformes à la recommandation nationale TEF (thèses électroniques françaises) ». Elle attribue un identifiant permanent à la thèse.

La thèse est signalée dans le SUDOC.

La conservation numérique de la version d'archivage est confié au Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) qui en assure l'archivage pérenne (archive de sécurité au format XML ou PDF/A)

La diffusion de la thèse électronique

L'université signe et fait signer au docteur un contrat de diffusion.

L'université assure la diffusion de la thèse sous forme électronique (formats divers possibles : PDF, HTML, RTF,...)

Les plates-formes de diffusion

- Le serveur de l'ABES (pas d'indexation par les moteurs de recherche)
- la plate-forme du CCSD : HAL/TEL (Moissonnage OAI)
- un serveur de diffusion interuniversitaire (PRES – Université de Bordeaux ?)

Conclusion

En amont, il revient d'informer le doctorant sur les aspects juridiques de la thèse électronique et de le former aux aspects techniques de production : utilisation de la feuille de style qui lui facilite la saisie, l'exploitation informatique (table de matières, index, ...) et la conversion des fichiers.

Pour informations complémentaires, sites à consulter :

L'ABES ; <http://www.abes.fr/abes/page,356,theses.html>

Le site du SCD Bx1 <http://www.bu.u-bordeaux1.fr/site/theses.php>

Le serveur de diffusion des thèses de Bx1 : <http://ori-oai.u-bordeaux1.fr/ori-oai-search/advanced-search.html?submenuKey=advanced&menuKey=all>

L'activité éditoriale des Presses Universitaires de Bordeaux

Une politique éditoriale

Les Presses universitaires de Bordeaux ont publié 42 livres en 2009 [document n° 2]. Elles ont diffusé, en plus, neuf ouvrages de différents centres de recherches de Bordeaux 3 et de Bordeaux 4. Ces ouvrages ont été publiés au sein de 19 des 38 collections existantes [document n° 1]. Sur ce chiffre de 42, sept sont des livres électroniques. Ces livres sont édités après avoir été acceptés par le comité éditorial des Presses. Ces nouveautés papier sont diffusées par AFPUD -diffusion qui est liée à un distributeur la SODIS, le distributeur de Gallimard, du Mercure de France, d'Odile Jacob entre autres. Cette année 2009 nous comptons deux tirages à 1000 exemplaires, un à 600 et le reste va de 500 à 300 exemplaires. Ce qui donne un tirage moyen de 450 exemplaires pour les PUB alors que celui de l'ensemble des PU était en 2008 de 440 exemplaires. Pour trois livres, dont un des tirages à 1000 exemplaires, nous avons lancé une souscription.

Les Presses universitaires de Bordeaux ont un catalogue de 700 titres en Langues, Lettres, SHS, droit, économie et un peu de Sciences dures — exobiologie et informatique. Toutefois la majorité des titres sont en LLSHS.

Les Presses ont signé une convention d'édition avec l'université Montesquieu -Bordeaux IV et des contrats avec des directeurs de collection issus des universités de Bordeaux 1 (un en exobiologie) et de Bordeaux 2 (deux en éducation et en ethnologie).

Une équipe et des métiers

Les P.U.B. sont, depuis octobre 2006, **dirigées par Bernadette Rigal-Cellard**. L'équipe est composée de neuf personnels Biatos répartis entre quatre fonctionnaires Recherche et Formation et cinq contractuels soit dans les faits 7,7 ETP. Il est à noter, que parmi ces derniers, deux viennent de réussir des concours nationaux de R et F et ont quitté les P.U.B. Ces 42 titres n'ont pu être réalisés que parce qu'il existe une équipe dont la mission est de monter les dossiers financiers et juridiques, de préparer les livres, de les éditer et de les diffuser /distribuer. Le personnel des P.U.B. pratique des métiers repérés par le ministère dans le cadre des Branches d'activités professionnelles (BAP).

Un **responsable éditorial multi supports** met en œuvre la politique éditoriale des P.U.B à la fois en ligne et sur papier et anime l'équipe. Un **secrétaire d'édition** assure la réalisation matérielle et le suivi de fabrication des publications sur papier ou en ligne en s'appuyant sur des moyens internes ou des prestataires externes. Il est aidé par une **assistante de rédaction/édition** — dont la mission est d'assurer le suivi et l'exécution des tâches qui concourent en interne ou en sous-traitance à la réalisation d'une publication — et par un **technicien en PAO multi supports** — qui réalise des documents complexes pour répondre à un projet éditorial en ligne. Une assistante de diffusion assure, au plan technique et logistique, la mise en œuvre d'actions commerciales des livres en relation avec les diffuseurs et distributeurs...). Une **assistante juridique** met en œuvre des procédures dans le domaine du droit. Elle assure le conseil et la veille juridiques pour les P.U.B. Elle s'occupe plus particulièrement des demandes de droit de reproduction et de l'établissement des contrats avec les auteurs et les directeurs de collection. Une **gestionnaire financière et comptable** réalise des actes de gestion administrative dans le respect des techniques, des règles et des procédures applicables au domaine de la gestion financière et/ou comptable. Elle gère les factures pour les diffuseurs/distributeurs — Afpud et SLU et des factures internes. C'est à elle que revient de calculer le prix du livre [document 3]. Une **technicienne d'exploitation et de fabrication** prend en charge les opérations nécessaires à la réalisation des revues. Et une **technicienne de diffusion** a la charge des abonnements des revues et des notés des collections.

Des activités externalisées

Techniques

Graphistes

Pour les maquettes de couverture, les P.U.B. font appel à des graphistes extérieurs qui créent la ligne des collections. Le coût de création d'une couverture est plus ou moins égal à 800 euros.

Mise en pages

L'ensemble de la mise en page des livres des P.U.B. est réalisé par des ateliers de PAO extérieurs : IGS, Pleine Page, TIT et quelques autres. Ils sont choisis après avoir été mis en concurrence selon la procédure des marchés. Le coût d'une mise en page varie de 500 à 5000 euros.

Imprimeries

Actuellement, la majorité de nos livres sont imprimés en numérique. Les impressions sont réalisées par le STIG, en fonction de sa disponibilité, mais majoritairement par des imprimeurs extérieurs, G.N. Impressions, Lussaud, Pleine Page, Présence graphique. Cette année, 10 % de nos coûts d'impression sont réalisés par le STIG.

Seules les couvertures sont systématiquement imprimées en offset. Pour l'année 2009 deux ouvrages, dont les tirages atteignent 1000 exemplaires, un livre à 900 exemplaires avec de nombreuses cartes et un livre en deux tomes volumineux ont été façonnés en cahiers cousus et imprimés en offset. Ce sont souvent les mêmes imprimeurs qui impriment nos livres numériques.

Diffusion/distribution

AFPUD-diffusion et la Sodis

Depuis le 1er septembre 2008 nous sommes diffusées et distribuées par cette structure. C'est le choix d'une plus grande visibilité en librairie et d'une réponse rapide aux clients en librairie. Quatre représentants tournent chez les libraires de premier niveau dans toute la France avec des argumentaires préparés par nos soins. Dans ces fiches représentant et libraire, des indications proprement techniques sont données — ISBN, code Sodis, nombre de pages, format du livre, type d'impression... — des renseignements sur l'auteur — quels sont ses autres livres ? —, des informations commerciales — prix, rayon(s) de librairie — et bien entendu, un résumé de l'ouvrage. Il faut être clair et précis car un livre est présenté aux libraires en une minute environ... Ces documents sont envoyés, par exemple, le 12 décembre 2009 pour une mise en librairie en mars 2010.

Ce choix a un coût. Il est plus cher. Il faut payer non seulement les libraires mais aussi les représentants et le distributeur. C'est aussi un risque plus grand de retour et donc de livres abîmés. Le pilon pouvant être, en la circonstance, la moins mauvaise solution.

Les livres doivent se vendre au moins à 20 exemplaires par an pour rester en distribution à la Sodis.

Service du livre universitaire (Slu)

Les Presses sont distribuées, pour les fonds anciens, par le Service du livre universitaire. Il s'agit uniquement de distribution. Le SLU répond à la demande des libraires.

Lcdpu

Le Comptoir Des Presses d'Université est un site de vente en ligne de livres des PU. Il s'est associé avec Amazon.fr. Tous les livres des PUB disponibles y sont en vente.

Revue.org et Cairn

Pour les Cahiers d'Outre-Mer, la revue est vendue par Cairn au sein des bouquets d'abonnement pendant trois ans après la date de parution. Ensuite la barrière mobile tombe et la revue est disponible gratuitement sur Revues.org.

Les P.U.B. participent au programme lancé par Google (Google recherches livres). Il s'agit d'une opération promotionnelle qui permet aux internautes de consulter, via une recherche full text, quelques pages de nos livres, (le nombre de pages consulté par l'internaute ne dépasse pas 20% de la totalité du livre et il est impossible d'imprimer des passages). Si le lecteur est intéressé par un des livres consultés, il peut l'acheter en cliquant sur un lien qui renvoie vers une librairie.

Nos ressources budgétaires

PPF : 42 318 euros après retrait du BQR.

Ventes des livres :

En 2008 : 119 918, 79 euros

En 2009 : 143 842, 25 euros (chiffre provisoire car nous n'avons pas décembre 2009)

Subventions de Bordeaux IV et des centres de recherche de Bordeaux 3 ou d'ailleurs.

Gouvernance éditoriale

Le Comité éditorial se réunit trois fois par an. Il est composé de 17 membres. Il est renouvelable, selon ses statuts, par tiers tous les trois ans. Il est composé de deux professeurs de Bordeaux IV, d'un professeur de Bordeaux 1, d'un professeur de Bordeaux 2, d'un professeur de l'université de Pau, d'un libraire de Bordeaux, de neuf professeurs de Bordeaux 3, de la directrice des P.U.B. et du responsable éditorial des P.U.B.

C'est le comité éditorial qui décide de la création de nouvelles collections et de l'édition de tel ou tel ouvrage. Pour chaque manuscrit, il est demandé à deux experts de rédiger un rapport. Ce rapport, dans lequel un avis

est rendu, est établi à partir d'un document [document n°4] commun à plusieurs PU, comportant une série de remarques sur le style, la bibliographie, le public concerné.

Les Presses Universitaires de Bordeaux demain

Ressources

Que faire à partir de 2011 sans les ressources du PPF ?

En 2008 le chiffre d'affaire net des ventes de livres est de 119 918, 79 euros, en 2009, fin novembre, il est de 143 842, 25 euros.

Nous ne pouvons pas compter actuellement sur la région Aquitaine qui demande à n'avoir qu'un seul interlocuteur regroupant les différents services d'édition scientifique de Bordeaux 3.

Toutes les subventions publiques, dont celles du Centre National du Livre, ne nous concernent plus (colloques, traductions,...).

Dans le cadre du quadriennal nous passons, comme les autres PU de la vague A, dans le projet d'établissement.

Les problèmes à résoudre

Collections

Elles sont actuellement trop nombreuses. Parmi les plus anciennes, beaucoup, n'ont pas dépassé les 10 titres. En histoire et en anglais, une harmonisation des maquettes des couvertures a permis un début de mise en cohérence. Dans la plupart des autres disciplines, cela se révèle plus difficile.

Chacun veut garder sa collection tout en nous disant qu'il y a trop de collections aux P.U.B... Nous allons entamer en 2010 une étude nouvelle des ventes et de la viabilité de chacune des collections.

Les risques de l'autoédition

C'est une des raisons de l'arrêt de la collection de l'IEP. Les centres, qui avaient de l'argent, finançaient leurs livres. Une politique de traduction est à envisager pour ouvrir le catalogue des P.U.B. et réduire une tendance à l'autoédition bordelaise.

Le financement

L'université de Bordeaux IV accorde une subvention, pour tous ses livres, de 1900 euros pour les ouvrages collectifs et de 1200 pour les essais d'un auteur. Les Presses Universitaires de Rennes/Réseau des universités de l'Ouest reçoivent en moyenne 1800 euros de subventions par livre.

Le financement provient aussi de cotisations versées par chaque université.

Des questions se posent : Quel financement ? Livre par livre ? Une somme forfaitaire annuelle ? Il est important qu'un auteur qui ne serait pas de Bordeaux 3 puisse être publié par les P.U.B.

L'édition électronique aux P.U.B.

Nous savons produire aux P.U.B. des livres en ligne et les mettre sur la toile. Mais le problème de la diffusion reste entier. Sur le livre électronique, nous balbutions comme le reste de l'édition française.

Nous vendons sur notre site des livres. En ce qui concerne les ouvrages collectifs, chaque internaute peut acheter l'article de son choix.

Nous avons publié, en 2009, un livre André Gide. L'écriture vive avec un DVD-Rom. Cette collection «Horizons génétiques » repose sur l'édition d'un livre et d'un support sur lequel sont reproduits des manuscrits. Nous sommes là dans le multimédia.

Les revues

Aux P.U.B. nous avons deux revues : Les Cahiers d'Outre-Mer (235 abonnés) et le Bulletin hispanique (un peu plus de 500 abonnés). Elles sont aidées par le BQR du CS de l'université. La pratique des échanges est une opération très coûteuse. Il faudra faire évoluer cette coutume qui pèse sur le budget des revues et menace leur équilibre financier.

Dispersion de l'édition universitaire à Bordeaux

Depuis la présidence de Madame Cocula, la question est sur la place publique. Elle n'est pas propre à Bordeaux. Toulouse, Aix-Marseille, Lyon, les Sorbonne sont aussi concernées. Il est vrai que le MESR regarde les Presses universitaires de Rennes/réseau des universités de l'Ouest-Atlantique avec beaucoup d'intérêt...

En 2009 les P.U.B. sont à la septième place des PU sur un peu plus de trente, en classement par chiffre d'affaire. Quel est le projet de Bordeaux 3, pour ses Presses Universitaires?

Liste des Collections des Presses Universitaire de Bordeaux

La recherche

Aménagement

Le Territoire et ses acteurs,

Civilisation

Crises du XXe siècle,

E-18,

Voyages, migrations et transferts culturels,

Monde arabe et monde musulman

Communication

Labyrinthes,

Droit

Université Montesquieu - Bordeaux IV,

Economie

Université Montesquieu - Bordeaux IV,

Education

Études sur l'Éducation,

Environnement

Scieteren,

Ethnologie/Anthropologie

Études culturelles,

Exobiologie

L'origine de la Vie sur Terre et la Vie dans l'Univers,

Histoire

Identités religieuses,

La mer au fil du temps,

Mémoires vives,

Politique du xxe siècle,

Espace public

Histoire

Langues et littératures anglo-saxonnes

Gulf Stream

Couleurs anglaises,

Lettres d'Amérique(s),

Langues, littératures et cultures du monde

Saber,

Lettres

Entrelacs,

Le livre, l'écrit et l'écriture,

Mirabilia,

Sémaphores,

Stylistique et poétique,

Horizons génétiques

Imaginaires et écritures

Linguistique

Linguistica,

Philosophie

Histoire des pensées,

Sport

Regards croisés sur le sport,

Trans'arts

Cinéma(s)

Corps de l'esprit,

Colloque de Monséguir,

Vin

Grappes et Millésimes,

Manuels

Images,

Parcours universitaires,

Revues

Le Bulletin hispanique,

Les Cahiers d'Outre-Mer,

Garona,

Publications en ligne,

Collections diffusées

Civilisation

Montaigne-Humanités

Géographie

Espaces enclavés,

Pays enclavés,

Espaces tropicaux,

Îles et archipels,

Langues et littératures anglaises

Série du Groupe d'Études et de Recherches

Britanniques,

Langues, littératures et cultures ibériques et ibérico-américaines

Maison des Pays ibériques,

Littéralité,

Lettres

Eidôlon,

Exeter Textes littéraires,

Textes littéraires/Exeter French Texts,

Série Lecteurs, bibliothèques, usages nouveaux,

Modernités,

Série CELFA,

Politique

Le territoire du politique,

Sciences Po Bordeaux,

Sport

Milon,

Trans'arts

Les Cahiers d'Artes,

Cahiers du Centre F.G. Pariset

Revues

Lumières,

Liste des titres des P.U.B. publiés en 2009

Civilisation

– Isabelle Guinaudeau, Astrid Kufer et Christophe Premat, *Dictionnaire des relations franco-allemandes* *

Droit

– Ferdinand Mélin-Soucramanien, (Sous la direction de), *L'outre-Mer français : un « modèle » pour la République*
– Nader Hakim et Marc Malherbe, (Études réunis par), *Thémis dans la cité. Contribution à l'histoire contemporaine des facultés de droit et des juristes.*

Économie

– Bernard Conte, *La Tiers-Mondialisation de la planète*
– Frédéric Gaschet et Claude Lacour, (Sous la direction de), *Métropolisation et ségrégation*

Environnement

– Jean-Noël Salomon, *Géomorphologie sous-marine et littorale*

Ethnologie/Anthropologie

– Nicolas Jaujou, *Accords mineurs : de l'usage de catégories musicales*

Histoire

– Jean-Charles Asselain, *L'Argent de la justice. Le budget de la justice de la Restauration au seuil du XXI^e siècle*
– François Cadilhon, Michel Combet et Marguerite Figeac-Monthus, (Textes réunis par), *Construire l'éducation de l'Ancien Régime à nos jours*
– Alexandre Fernandez, *Un progressisme urbain en Espagne. Eau, gaz et électricité à Bilbao et dans les villes cantabriques, 1840-1930*
– Anne-Marie Lassalette-Carassou, *Sorciers, sorcières et néo païens dans l'Amérique d'aujourd'hui*
– Sébastien Laurent, (Sous la direction), *Politiques du renseignement*
– Philippe Loupès et Jean Mondot, (Textes réunis par), *Provinciales - Hommage à Anne-Marie Cocula, (2 tomes)*

Langues et littératures anglo-saxonnes

– Lawrence Gasquet, *Lewis Carroll et la persistance de l'image*
– Lionel Larré, *Autobiographie amérindienne. Pouvoir et résistance de l'écriture de soi*
– Ronald Rompkey, *Les Français à Terre-Neuve : un lieu mythique, une culture fantôme*
– Pascale Sardin, *Samuel Beckett et la passion maternelle ou l'hystérie à l'œuvre*

Langues, littératures et cultures du monde

– Joëlle Ducos et Guy Latry, (Textes réunis par), *En un vergier. Mélanges offerts à Marie-Françoise Notz*
– Guy Latry, (Actes réunis et édités par), *La voix occitane, (2 tomes)*

Lettres

– Olivier Bessard-Banquy, *La vie du livre contemporain. Étude sur l'édition littéraire, 1975-2005*
– Claude-Gilbert Dubois, *Récits et mythes de fondation dans l'imaginaire culturel occidental*
– Cécile Lignereux et Julien Piat (Sous la direction de), *Une langue à soi*
– Martine Sagaert et Peter Schnyder, *André Gide. L'écriture vive*

– Emmanuelle Sempère, *De la merveille à l'inquiétude : le registre du fantastique dans la fiction narrative du XVIIIe siècle*

Philosophie

– James Harrington, *L'art de légiférer suivi de Un système de politique* *

Trans'arts

- Pierre Beylot et Raphaëlle Moine, (Sous la direction de), *Fictions patrimoniales sur grand et petit écran*
- Hélène Sorbé, *Construire / Aller simple*

Vin

- Alain Huetz de Lempis, *Les vins d'Espagne*

Manuel

- Guy Delaire, *L'entretien individuel aux concours de la fonction publique et des grandes écoles*

Les revues des P.U.B.

- Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue trimestrielle. Mise en ligne sur Cairn et Revues.org. (4 numéros)
- Bulletin Hispanique. Revue semestrielle. Mise en ligne sur Persée (2 numéros)

Éditions électroniques

- Jacques Bernard, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400 -vers 1550)*
- Jean Michel Desvois et Ghilaine Fournès, (Sous la direction de), *Constitution, circulation et dépassement de modèles politiques et culturels en péninsule ibérique*
- Élvire Gomez-Vidal, *El espectáculo de la creación y de la recepción : Juegos de la edad tardía de Luis Landero*
- Jean-Claude Hinnenwinkel, (Sous la direction de), « *Faire vivre les terroirs* ». AOC, *Terroirs et territoires du vin*
- Jean Lascombe, *La Faculté de Bordeaux ou l'Université « Bordeaux 1 » et les pays en voie de développement*
- Sébastien Laurent, (Sous la direction), *Politiques du renseignement*
- Isabelle Tauzin-Castellanos, (Textes réunis et présentés par), *Prisons d'Amérique latine : du réel à la métaphore de l'enfermement*

Titres diffusés

Civilisation

- Lumières, 12 et 13

Communication

- Benoît Michel et Alban Pichon, (Sous la direction de), *Télécharger, écouter, voir : les enjeux des nouvelles technologies dans les bibliothèques.*

Droit

- Dominique Audrerie, (Coordination de), *Patrimoine et tourisme*
- Dominique Audrerie, (Coordination de), *Patrimoine et Europe **

Lettres

- Danielle Bohler (Textes réunis par), *Le roman aux XIVe et XVe siècles*
- Nelly Labère, (Textes réunis par), *Jacques Audiberti : l'imaginaire de l'éclectique*
- Danièle Sabbah, (Textes réunis par), *Écritures de l'exil*

Philosophie

- Charles Ramond, (Textes réunis et présentés par), « *Une vie humaine...* ». *Récits biographiques et anthropologie philosophique*

* Ces livres sont imprimés, mais seront commercialisés en 2010.

Décomposition du prix du livre

Pour un ouvrage à 26,00€ TTC	
AFPU/SODIS	
Prix Public TTC (PPTTC)	26,00€
Prix Public HT (PPHT)	24,64€
Libraire 35% du PPHT	8,63€
Montant net H.T.	16,02€
Commission AFPU diffusion 19,231% sur montant net HT	3,08€
Commission SODIS 8% sur PPHT des Ventes	1,97€
Commission SODIS 6,5% sur PPHT sur les retours	0,32€
Prix de cession éditeur HT	10,65€

Remarques : le pourcentage des frais de commercialisation directe du PPHT par rapport au prix de cession éditeur s'élève à 56,80%:

Ce qu'il reste aux PUB / PPHT en pourcentage s'élève à 43,20%. Ces 10,65 € vont permettre de fabriquer l'objet livre. Les coûts de fabrication sont l'addition de la préparation de copie, de la mise en page, de l'impression et de la maquette de couverture.

Par exemple, prenons trois titres vendus en 2009 au prix de 26 €. Deux ont été tirés à 300 exemplaires et un à 400 exemplaires. Les coûts de fabrication seraient pour :

300 ex. x 10,65 € = 3195 €

400 ex. x 10,65€ = 4260 €

- Le livre A a été tiré à 300 ex. pour un coût total de 6055 € (20 jours de préparation de copie). Il a fallu trouver la différence de (6055 € - 3195 € =) 2860 €.

- Le livre B a été tiré à 400 ex. pour un coût de 6885 € (50 jours de préparation de copie). Il a fallu trouver la différence de (6885 € - 4260 € =) 2625 €.

- Le livre C a été tiré à 300 ex. pour un coût total de 5600 € (20 jours de préparation de copie). Il a fallu trouver la différence de (5600 € - 3195 € =) 2405 €.

Dans ces trois cas pour ne pas dépasser le prix de 26 euros les PUB ont dû trouver l'argent pour ces surcoûts.

GRILLE POUR L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ÉDITORIALE D'UN MANUSCRIT

I. L'évaluation scientifique du projet

Le rapport ne se contentera pas d'être un résumé de la thèse contenue dans le manuscrit. Il se constituera surtout comme une évaluation scientifique argumentée et présentée sous deux grandes rubriques :

a) *Le fond*

- la rigueur dans l'organisation d'ensemble (articulation et équilibre des parties entre elles ; dans le cas des ouvrages collectifs, qualité égale ou non des contributions, cohérence de leur articulation, présence de textes introductifs ou de liaison entre les divers groupes de contribution) ;
- la cohérence de la démonstration entreprise ;
- la situation du projet dans le contexte scientifique (le texte proposé comble-t-il une lacune ? ; est-il simplement une contribution utile ? ; fait-il double emploi avec des ouvrages de qualité relativement récents ? ; correspond-il à un thème actuellement en débat dans la communauté scientifique ?) ;
- la qualité de l'information scientifique (bibliographie à jour ?, suffisante ?, etc.) ;
- la qualité et la pertinence des illustrations, schémas, graphiques et figures diverses.

b) *la forme*

- la qualité rédactionnelle (lisibilité, avec notamment l'explicitation des termes techniques et jargons divers employés le plus modérément possible ; la correction grammaticale minimale ; la qualité de style : clarté, vivacité, obscurité, lourdeur) ;
- la qualité de la présentation (la pertinence de la disposition typographique : titres et intertitres avec le contrôle de la conformité avec la table des matières ; extension et répartition des paragraphes et sous-paragraphes ; cohérence et rigueur dans l'emploi des signes de ponctuation, dans celui des majuscules, dans le choix de la transcription typographique de certains éléments du discours : mots étrangers, titres d'ouvrages, usage de l'italique, des guillemets simples, doubles, à la française, etc.) ;
- la normalisation, en fonction de la norme choisie, des éléments bibliographiques cités dans le texte ou regroupés en fin de chapitre ou de volume ;
- la richesse et la précision des index (thématique et onomastique) (renvoi aux termes, avec indication du lieu de leur définition ; normalisation dans la transcription des noms et prénoms ; etc.).

Ces deux rubriques seront utilement complétées par une série de propositions de remaniements (réorganisation, réduction, réécriture, normalisations...).

II. L'évaluation éditoriale du projet

Il s'agira essentiellement de remarques sur la nature du public visé ou à atteindre et sur les moyens à adopter pour y parvenir :

- quelle est la nature et l'extension du public concerné par le manuscrit envisagé ? Dans sa forme primitive ? Après remaniements divers (ne pas oublier, pour les thèses, la possibilité d'une publication intégrale par les Ateliers de reproduction de Lille ou de Grenoble) ? Propositions de tirage en fonction des remaniements à effectuer.
- choix de la collection, éventuellement. Suggestions pour la présentation (illustration de couverture ; modification du titre ou du sous-titre ; choix typographiques généraux).
- prix souhaitable pour permettre la meilleure circulation de l'ouvrage dans le public précédemment défini.

- indication éventuelle de spécialistes susceptibles de fournir les premiers comptes rendus sur l'ouvrage considéré ;